

Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°16 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La convention pour un don d'ouvrages ayant appartenu à l'avocat Balthazar Bosca (1777- 1841) par M. Olivier POISSON.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Via Domitia

de Perpignar

Yvan AUGUET

PJ: Convention susmentionnée

CPI: SCD / Rectorat



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°17 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 16 mai 2024 accréditant l'université de Perpignan en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°25 du 7 juin 2024 relative à la maquette de formation du Master Activités physiques adaptées et santé (APA-S),

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le dossier de demande d'aide européenne - Programme Occitanie FEDER-FSE+ 2021- 2027 dans le cadre du projet Master STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S).

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Université

de Perpignan

FRIEUR, DEL

Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ: Dossier de demande susmentionné et le plan de financement afférent

CPI: UFR STAPS / Rectorat



Université de Perpignan Conseil d'Administration

Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°18 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts de la Fondation UPVD ;

Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 26 novembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- > La convention de mécénat avec la SAS Halimi promotion
- La convention de mécénat avec la SARL DIAAM Café
- La convention de mécénat avec DIAM Bouchage
- > La convention de mécénat avec STERIMED
- > La convention de mécénat avec la Mutuelle Catalane.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23 Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Université de Perpignan Via Domitia

IPERIEUR, DE

Yvan AUGUET

PJ: Conventions de mécénat susmentionnées

CPI: Fondation UPVD / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°19 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/25-10 n°01 du 25 octobre 2024 relative au contrat d'objectifs, de moyen et de performance (COMP) 2024-2026;

Vu la délibération UPVD/ CA 2024/13-12 n° 08 du 13 décembre 2024 relative à la feuille de route « Transition Ecologique pour un développement Soutenable » (TEDS),

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

La demande d'aide régionale au titre du dispositif 2024 – DITEE_EEDD : Soutien de l'éducation à l'environnement et au développement durable - référence : 00222124, destinée à la réalisation de l'opération intitulée : Organisation d'une journée de sensibilisation des étudiants de 1ère et 2ème année de Licence à la transition écologique pour un développement soutenable.

Rappel du montant de l'aide demandée : 3600€, pour un coût total de l'opération de 11600 €.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

'administrateur provisoire,

le Perpignan Via Domitia h AUGUET

Univers

PJ: Récapitulatif de la demande susmentionnée et annexe budget prévisionnel détaillé par action

CPI: PLATINIUM / Rectorat



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°20 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/05-07 n°24 du 5 juillet 2024 relative aux calendriers d'alternance des diplômes nationaux ouverts à l'alternance au titre de l'année 2024/2025 de la composante SEE ; Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 5 décembre 2024 ; Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ L'ajout d'un calendrier d'alternance complémentaire pour le Master 2ème année Energie Solaire au titre de l'année 2024/2025.

➤ La modification du calendrier d'alternance du Master 1ère année Sciences de la Mer au titre de l'année 2024/2025.

Université de Perpignan

ia Domitia

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Yvan AUGUET

PJ: Calendriers d'alternance susmentionnés

CPI: UFR SEE / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°21 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

Le paramétrage « Parcoursup » 2025 :

- Capacités d'accueil des BUT 1ère année, Licence 1ère année et DEUST 1ère année :
- Attendus locaux des BUT 1ère année, Licence 1ère année et DEUST 1ère année;
- 🖔 Critères généraux d'examen des vœux des BUT 1ère année, Licence 1ère année et DEUST 1ère année.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Université de Perpignan Via Domitia

ERIEUR, DE

Yvan AUGUET

PJ: Attendus locaux, Capacités d'accueil et critères généraux d'examen des vœux des BUT 1ère année, Licence 1ère année et DEUST 1ère année

CPI: DFVU / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°22 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

de Perpignar Via Domitia

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le paramétrage « Trouve mon Master » 2025 :

- ☼ Capacités d'accueil des Masters 1ère année ;
- ♥ Modalités de recrutement et attendus de chaque parcours en Master 1ère année

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Yvan AUGUET

PJ: Capacités d'accueil des M1 et modalités de recrutement en M1

CPI: DFVU / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°23 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Les capacités d'accueil des licences professionnelles au titre de la rentrée 2025 pour l'année universitaire 2025/2026.

Université de Perpignan

Via Domitia

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23 Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Yvan AUGUET

PJ: Capacités d'accueil susmentionnées

CPI: DFVU / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN Cedex 9 04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°24 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

Les capacités d'accueil pour l'affectation des filières PASS UM dans les LOSC2 UPVD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23 Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire.

Université de Perpignan

Via Domitia

IPERIEUR, DE

Yvan AUGUET

PJ: Capacités d'accueil susmentionnées

CPI: DFVU / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°25 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

Le règlement du tournoi d'échecs 2024/2025.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Université

de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ: Règlement susmentionné

CPI: DFVU / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN Cedex 9 04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°26 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°08 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Droit du numérique - Digital law - Derecho del digital ;

Vu l'avis de la faculté des sciences juridiques et économiques du 26 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à approuvé à l'unanimité :

La modification du diplôme d'université (DU) Droit du numérique – Digital Law.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23 Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0 Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

de Perpignan Yvan AUGUET Via Domitia

Université

PJ: Dossier d'habilitation du DU susmentionné

CPI: DFVU / UFR SJE / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

52 avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

? ⊙ **y** in univ-perp.fr



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°27 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°11 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Institut National des Etudes Territoriales (INET) et grands concours de l'administration territoriale;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°12 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Institut National du Service Public (INSP) et grands concours de l'administration nationale ;

Vu l'avis de la faculté des sciences juridiques et économiques du 26 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- > La modification des diplômes d'université (DU) suivants :
- Ul Institut National des Etudes Territoriales (INET) et grands concours de l'administration territoriale.
- Ul Institut National du Service Public (INSP) et grands concours de l'administration nationale.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

Ladministrateur provisoire,

The state of the s

Université de Perpignan

FRIEUR, DE

Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ: Dossiers d'habilitation des DU susmentionnés

CPI: DFVU / UFR SJE / Rectorat



Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°28 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2023/15-12 n°14 du 15 décembre 2023 relative au dossier de demande de financement au Conseil Régional pour la formation des demandeurs d'emploi : renouvellement pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le projet de demande de financement 2025/2026 au Conseil Régional pour la formation des demandeurs d'emploi.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23 Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Univer<u>sité</u> de Perpignan Via Domitia

DERIEUR, DE

Yvan AUGUET

PJ: Dossier de demande de financement susmentionné

CPI: SFC-A / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°29 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2021/10-12 n°26 du 10 décembre 2021 relative au renouvellement de la demande d'agrément du centre de passation TCF ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

La demande de renouvellement d'agrément de centre de passation du TCF.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 23 Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Université

de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ: Dossier de demande susmentionné

CPI: SULCC / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°30 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°17 du 27 septembre 2024 relative aux tarifs des formations du CUEF à compter du 1er septembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La mise à jour des tarifs des formations du CUEF à compter du 1^{er} septembre 2024 et pour l'année universitaire 2024/2025.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Université de Perpignan

Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ: tarifs des formations du CUEF susmentionnés

CPI: SULCC / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°31 du 13 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 10 décembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

> Les conventions recherche suivantes :

N°	1127
UR	CRESEM
Responsable scientifique	Sophie AVARGUEZ
Gestionnaire	UPVD
Financeur	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)
Montant (€ HT)	72 444
Partenaires	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)
Date de début	signature
Durée	24 mois
Objet	Convention de subvention d'une action retenue par la
	CCMSA dans le cadre de l'AAP MSA 2024 Etude TRAME-PO
	: « Le Travail à l'épreuve des Regards en Agriculture : le cas
	des « petits » Maraîchers et Éleveurs des Pyrénées-
ý ý , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Orientales »

N°	1113
UR	FRAMESPA
Responsable scientifique	Nicolas MARTY
Gestionnaire	UPVD
Financeur	ANR
Montant (HT)	102 717,50
Partenaires	ANR
Date de début	1/10/2024
Durée	42 mois
Objet	Subvention / Recherche Projet ANR PRICk Pollution
	plastique : l'illusion de l'économie circulaire ?





Conseil d'Administration Séance du 13 décembre 2024

N°	1105
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Romain JATIAULT
Gestionnaire	UPVD
Financeur	ANR
Montant (€ HT)	129 957,5
Partenaires	ANR
Date de début	1/10/2024
Durée	48 mois
Objet	Subvention / Recherche Projet ANR AQUIMER -
	Characterisation des aquifères côtiers selon un continuum
	terre-mer

N°	449-3
UR	PROMES
Responsable scientifique	Adrien TOUTANT
Gestionnaire	UPVD
Financeur	ANR (PIA)
Montant (€ HT)	versement complémentaire de 198 235€ (intérêts générés
# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	par le placement de la dotation non consomptible de 14
	253 926 €)
Partenaires	CNRS / UM / EMAC
Date de début	13/04/2011
Durée	188 mois
Objet	Avenant n°3 Convention attributive d'aide LABEX SOLSTICE
	prolongation de 12 mois, soit jusqu'au 31/12/2026 et
	versement complémentaire

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 23

Pour : 23

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 13 décembre 2024

L'administrateur provisoire,

Université

de Perpignan

Yvan AUGUET

PJ: conventions et décisions attributives d'aide ANR susmentionnée

CPI: SRV/ Rectorat